

COPRO
VOTRE PARTENAIRE
EN DÉVELOPPEMENT
DURABLE

VISION

RAPPORT

23
24

IMPARTIAL EN
MATIÈRE DE QUALITÉ





MÊME TOUJOURS
APRÈS 40 ANS, LA
QUALITÉ RESTE
NOTRE VALEUR DE
RÉFÉRENCE DURABLE !

01

VISION

RAPPORT

23
24

Cette année, COPRO fêtera son quarantième anniversaire. Depuis déjà quatre décennies, nous avons tracé la voie vers un avenir plus durable, avec un souci constant pour la qualité. Nous nous sommes engagés à promouvoir cette qualité auprès de nos clients, des entrepreneurs et des experts du secteur public et privé, à travers des inspections et des certifications impartiales. Notre attachement à l'excellence ne se limite pas au présent, il guide également notre vision pour l'avenir.

Par nos efforts incessants, nous visons à améliorer nos services, notre expertise et notre approche, en mettant en particulier l'accent sur la durabilité. Chez COPRO, nous aspirons à trouver l'harmonie entre les Personnes, la Planète et la Performance. Notre engagement à soutenir la construction d'infrastructures durables de qualité, profitables à tous, aujourd'hui comme demain, reste indéfectible.

Dans cette publication, nous exposons notre vision de la qualité sous différentes facettes, celle de l'environnement et de l'écologie, celle de la durée de vie et de la circularité, pour terminer par celle de la sécurité et des services. Tout au long de ce rapport, il apparaît clairement que la durabilité se profile comme un pilier fondamental de notre vision de l'avenir, telle une dimension supplémentaire. De cette manière, nous restons non seulement fidèles à la qualité, mais nous contribuons également à façonner un monde plus durable, caractéristique essentielle de notre raison d'être.





**COPRO
VOTRE PARTENAIRE
EN DÉVELOPPEMENT
DURABLE**

VISION

RAPPORT

**23
24**



01. PRÉFACE

02. DOUBLE INTERVIEW

Au sujet de l'introspection,
de la stratégie et d'un
avenir durable.

Filip Boelaert et Tom Willemen

03. NOTRE CEO PREND LA PAROLE

Qualité et durabilité
vont de pair.

Dirk Van Loo

04. QUALITÉ

ENVIRONNEMENT ET ÉCOLOGIE

Aujourd'hui, l'environnement et
l'écologie sont étroitement liés
à nos pensées et à nos actions.
Nous encourageons l'utilisation
de produits durables et facilitons
les processus écologiquement
responsables.

DURÉE DE VIE ET CIRCULARITÉ

L'engagement de COPRO en
matière de certification et du
contrôle de la qualité est le signe
d'un engagement fort de notre
part à l'égard de la durabilité et
de la circularité.



COPRO



INFRASTRUCTURE ET DURABILITÉ

SÉCURITÉ

En matière de sécurité, on ne va jamais trop loin. Toutes nos équipes ont énormément progressé dans ce domaine au cours de la période qui nous intéresse.

SERVICES

COPRO souffle cette année ses 40 bougies. Nous poursuivons notre processus de digitalisation afin de rendre plus facile la vie de nos clients.

05. L'ÉQUIPE COPRO

Nous sommes déterminés dans notre mission : toute l'équipe a fait le choix d'œuvrer pour un environnement sûr et durable.

06. RAPPORT D'ACTIVITÉS CHIFFRÉ DE 2023

Des inspections et des contrôles en nombre constituent le fondement de notre engagement en matière de qualité. Le rapport en ligne traduit nos activités en chiffres concrets pour vous.

« La qualité reste
la raison d'être
de COPRO. »



FILIP BOELAERT
Président

« Consolider et saisir les opportunités », telle était le leitmotiv de l'année dernière. Filip Boelaert et Tom Willemen, respectivement président et vice-président de COPRO, s'accordent à dire que cette mission a été remplie avec succès en 2023. Mais cela ne signifie pas que COPRO puisse se reposer sur ses lauriers en 2024. Au contraire, en s'appuyant sur une démarche introspective, COPRO entend peaufiner sa stratégie et sa philosophie afin de continuer à garantir la qualité et, si possible, de l'amener à un niveau encore supérieur. L'amélioration du fonctionnement interne, sans en oublier le bien-être des employés de COPRO, sera également une priorité avec l'introduction de quelques nouvelles initiatives.

DOUBLE INTERVIEW

PRÉSIDENT
FILIP BOELAERT /
VICE-PRÉSIDENT
TOM WILLEMEN

« Nous avons consolidé et saisi des opportunités en 2023 », poursuit **Filip Boelaert**. « Par consolidation, j'entends la poursuite de la numérisation dans laquelle nous avons continué à investir massivement et que nous avons continué à déployer. Un exemple en est Digital, la nouvelle plateforme numérique pour l'évacuation des enrobés goudronneux. Nous cherchons à numériser autant que possible nos activités, tout en mettant toujours l'accent sur la convivialité pour le client. Nous ne numériserons pas pour le simple plaisir de numériser. En termes d'opportunités, le déploiement de la certification d'experts en inventaire de l'amiante est un bon exemple. Dans le domaine de cette certification, COPRO est rapidement devenu une référence sur le marché. »



TOM WILLEMEN
Vice-président

Tom Willemen ajoute : « Nous avons également travaillé sur un outil permettant de mieux planifier les contrôles d'exécution, un processus souvent perçu comme intensif et chronophage. Le nouvel outil numérique simplifie ce processus. L'ensemble du secteur de la construction, et donc aussi de la construction routière, a connu une année agitée, en partie déterminée par des facteurs externes imprévus. Dans ce contexte, COPRO est resté un élément stable suivant une trajectoire claire. En 2023, les technologies déployées les années précédentes ont à nouveau contribué pleinement au bon fonctionnement de COPRO. En collaboration avec le CRR, nous mettons également l'accent sur la formation. Il s'agit d'un autre moyen d'améliorer la qualité dans le secteur. Nous ne nous contentons pas de mettre en place des contrôles, mais nous offrons aussi des moyens d'assistance et des formations. »

INTROSPECTION

L'enquête de satisfaction menée par COPRO auprès des producteurs montre que COPRO est sur

la bonne voie. « Mais il est évident que nous regardons vers l'avenir et que nous ne devons pas ignorer les défis qui nous attendent », explique **Filip Boelaert**. « Dans le secteur de la construction, nous constatons une légère baisse de l'activité et l'émergence de nombreux défis environnementaux. Nous devons également oser nous remettre en question et analyser en profondeur si notre stratégie actuelle est la bonne et s'il faut éventuellement procéder à des ajustements. C'est l'exercice stratégique auquel nous nous livrons actuellement avec nos différentes parties prenantes et un cabinet de conseil. Garantir la qualité n'est pas le seul objectif de COPRO. En tant qu'organisation sans but lucratif, nous voulons également exploiter les informations disponibles et les rendre accessibles. Notre quarantième anniversaire cette année est donc un moment propice pour prendre le temps d'examiner attentivement notre propre fonctionnement de même que notre philosophie. »

QUALITÉ ET DURABILITÉ

La qualité reste un fil conducteur dans les orientations et les activités quotidiennes de COPRO. Et la durabilité y est aujourd'hui inextricablement liée.

Tom Willemen : « La qualité est tout simplement la raison d'être de COPRO. La raison pour laquelle COPRO a été fondée il y a 40 ans était d'améliorer la qualité de la construction routière, par le contrôle d'une part et en travaillant de manière proactive d'autre part. Aujourd'hui, la durabilité est une conséquence directe de la qualité et COPRO agit comme un point focal unique où les autorités, les producteurs et les entrepreneurs

peuvent se rencontrer dans l'intérêt de cette qualité durable. Dans ce contexte, la numérisation est un moyen d'atteindre ces objectifs de qualité de manière la plus efficace possible. C'est ainsi que nous essayons de boucler le cycle de la qualité. »

« Autour de COPRO, le monde change et l'engagement en faveur de la durabilité et de la qualité s'intensifie », explique **Filip Boelaert**. « Et comme la qualité est le fondement de COPRO, nous devons également investir dans la durabilité. Mais toujours en partant de la qualité, car c'est pour cette dernière que nos parties prenantes se sont retrouvées au sein du COPRO. D'où cette réflexion stratégique, pour voir quelle direction emprunter. Car la demande de durabilité est de plus en plus prégnante et ne se limite plus au secteur de la construction routière. Nous devons en être conscients. »

APPLIQUER LA STRATÉGIE AU QUOTIDIEN

Tom Willemen : « Il nous faut trouver un moyen d'intégrer pleinement la durabilité dans la philosophie et la stratégie de COPRO. Et ainsi, nous assurer que nous investissons dans les bons domaines. » **Filip Boelaert** ajoute : « C'est déjà chose faite, grâce à l'engagement sans faille de nos collaborateurs dans leur travail. La philosophie et la stratégie sont une chose, mais il faut aussi les mettre en pratique. Tout cela a un impact sur la charge de travail, c'est la raison pour laquelle il convient ici d'adresser tous nos remerciements à l'ensemble de nos collaborateurs. » ■

03

« DURABILITÉ ET QUALITÉ
VONT DE PAIR. »

COPRO souffle ses 40 bougies cette année, le bon moment pour se féliciter du chemin parcouru, mais aussi pour envisager les défis futurs ! Arriver à associer la qualité et la durabilité dans le cadre de la certification de produits et de la certification d'exécution représente pour COPRO un défi tout à la fois complexe et stimulant. « L'objectif est de boucler au mieux le cycle de la durabilité tout en garantissant en permanence la qualité », affirme **Dirk Van Loo**, le CEO de COPRO.

**DIRK
VAN LOO**

CEO



L'importance croissante accordée à la durabilité, à la circularité et au réemploi n'est pas qu'une simple tendance, mais c'est devenu une véritable nécessité. L'introduction de l'EPD, Environmental Product Declaration, ou plus simplement du passeport environnemental, en est une illustration. **Dirk Van Loo** explique : « COPRO jouera également un rôle dans cette nouvelle réalité, car ces passeports environnementaux doivent être établis et vérifiés. Ce que déclare un fabricant est mieux valorisé lorsque cette déclaration est vérifiée par une tierce partie. COPRO visite déjà près de 1000 fabricants dans le cadre de la certification de leurs produits. Il est donc logique et pratique d'examiner également ces déclarations de durabilité pour écarter toute forme de greenwashing.

Le risque de greenwashing n'est jamais bien loin. « Vous pouvez avoir un produit fabriqué de manière respectueuse de l'environnement, mais si sa durée de vie est limitée, peut-on alors parler d'un produit durable et de qualité ? COPRO fête cette année ses 40 ans d'existence, au cours desquels nous n'avons eu de cesse que de garantir la qualité. Nous continuerons à le faire, mais la durabilité est désormais un paramètre indissociable. Les deux vont donc de pair. COPRO s'efforce de donner une identité à ces notions, tant en termes de produits que d'exécution. »



Rangée du haut de gauche à droite :
 Didier Block, Dirk Van Loo, David Lamy, Pieter De Winne, Eli Desmedt, Jerome Vanroye, Ilse Wuyts
 Rangée du bas de gauche à droite :
 Eva Van den Bossche, Filip Boelaert, Tom Willemen, Bernard Cornez

FITNESS FOR USE

Durabilité et qualité regroupent des notions très vastes. Que signifient ces mots pour COPRO ?

Dirk Van Loo : « Pour moi, l'expression 'sustainable fitness for use', qui signifie 'adéquation durable à l'emploi', est une expression qui résume parfaitement tout cela. Un enrobé peut être de haute qualité pour une piste cyclable, mais ne pas convenir pour une autoroute. Dans quelle mesure le produit est-il adapté à un emploi particulier ? Nous devrions toujours nous poser la question. Il en va de même pour la durabilité. Un produit fabriqué de manière durable et ayant une longue durée de vie semble être une bonne chose, mais lorsque ce produit doit venir de l'autre bout du monde et que sa mise en œuvre nécessite un équipement spécial ou des techniques particulières, est-il encore aussi durable ? »

CONSTRUCTION À BIODIVERSITÉ POSITIVE

Les termes durabilité et environnement sont souvent associés. COPRO en est conscient et a donc développé le système de gestion NTMB (abréviation néerlandaise pour NatuurTechnische MilieuBouw, en français, construction écologique et technico-naturelle), qui a pour objectif de susciter la confiance des entreprises de construction à l'égard des matériaux de construction naturels. Dans la foulée, la certification visant l'exécution des travaux intégrant

ces matériaux naturels a été lancée. **Dirk Van Loo** ajoute: « Avec le label « Construction à biodiversité positive », nous donnons aux villes et communes la possibilité de montrer qu'elles travaillent en intégrant des techniques naturelles dans le cadre de projets publics. Ce label est une autre étape importante vers une société plus durable, car les villes et communes jouent un rôle crucial dans cette évolution. »

UN OBJECTIF CLAIR

« Un produit qualitatif et durable qui est mis en œuvre avec soin de manière durable, c'est précisément ce à quoi nous aspirons », précise **Dirk Van Loo**. « Le plus important, c'est que nous ne perdions jamais de vue la durabilité et la qualité. Pour pouvoir en être garant, nous devons évidemment disposer des compétences adéquates. Une grande partie de ces connaissances existe au sein de COPRO, mais d'un autre côté, il convient également de réunir les bonnes personnes autour de la table, et COPRO peut faire montre de son expertise en la matière.

La durabilité reste un vaste concept qui peut être interprété diversement par les différentes parties prenantes. COPRO a un rôle majeur à jouer en vue de dégager un consensus entre toutes ces parties prenantes. Nous continuerons à nous y atteler en 2024, pas à pas, car Rome aussi ne s'est pas construite en un jour. » ■



En adoptant la qualité comme valeur de référence, nous visons une durabilité à long terme, où les projets de construction routière et d'infrastructures sont non seulement capables de résister à l'épreuve du temps, mais ont également un impact positif sur notre environnement en général. Nous vous invitons à nous emboîter le pas vers cet avenir où qualité et durabilité ne sont pas de que de simples aspirations, mais sont appelés à devenir la norme.

ENVIRONNEMENT ET ÉCOLOGIE

DURÉE DE VIE ET CIRCULARITÉ

SÉCURITÉ

SERVICES



ENVIRONNEMENT ET ÉCOLOGIE

ÉLÉMENT ESSENTIEL DE NOS PRODUITS ET PROJETS



L'environnement et l'écologie sont aujourd'hui étroitement liés à nos pensées et actions. Il n'y a plus guère de secteur où ces deux thèmes ne figurent pas en tête des priorités. En particulier dans le domaine de la construction, où leur impact peut être considérable, l'approche "bleue-verte" est devenue essentielle à tout développement et toute innovation. En tant qu'organisme de certification de premier plan, COPRO joue un rôle essentiel en se portant garant de la qualité, en encourageant l'utilisation de produits durables et en facilitant les processus respectueux de l'environnement. COPRO est activement engagé dans diverses initiatives en la matière telles que la construction à biodiversité positive, l'évacuation des enrobés goudronneux, le projet VLAIO (Agence flamande pour l'innovation et l'entrepreneuriat) « Circulaire Beton », le passeport environnemental..., qui contribuent, jour après jour, à soigner notre planète.

Depuis de nombreuses années, le développement durable est au cœur des activités de COPRO. Avec les exigences croissantes en matière d'environnement et de développement durable, la certification ainsi que le rôle de tierce partie indépendante gagnent en importance. Cependant, de nombreuses questions restent en suspens, notamment sur les critères de durabilité d'un produit : quand un produit est-il durable ? C'est là que COPRO intervient en réunissant les parties prenantes pour parvenir à des décisions consensuelles. Mais la qualité et la durabilité ne se limitent pas qu'au produit seul. « C'est pourquoi nous continuons à travailler intensément à la mise en place de certificats d'exécution », explique **Dirk Van Loo**, CEO de COPRO. « En effet, un produit durable et de qualité doit également être

« L'IMPORTANCE CROISSANTE ACCORDÉE À L'ENVIRONNEMENT QUI, PLUS QU'UNE TENDANCE, DEVIENT UNE NÉCESSITÉ. »



mis en œuvre de manière concomitante. Cette intégration de la durabilité au niveau de la certification d'exécution est une priorité à laquelle nous accordons une attention toute particulière. »

LE PASSEPORT ENVIRONNEMENTAL OU EPD

L'avènement de l'EPD, l'Environmental Product Declaration ou plus simplement du passeport environnemental, témoigne de l'importance croissante accordée à l'environnement qui, plus qu'une tendance, devient une nécessité. Un EPD est un passeport environnemental complet et vérifié de manière indépendante pour un produit donné. Il fournit des données transparentes et comparables sur l'impact environnemental d'un produit, et ce sur l'ensemble de son cycle de vie. **Dirk Van Loo** : « COPRO jouera également un rôle dans cette démarche, car ces passeports environnementaux doivent être établis et vérifiés. Ce qu'un producteur déclare sera d'autant plus valorisé s'il est vérifié par une tierce partie. Nos inspecteurs rendent visite à près de 1000 producteurs pour la certification de leurs produits. Il est donc logique et pratique

d'examiner également ces déclarations de durabilité pour écarter toute forme de greenwashing. »

Pour les bâtiments, avec la plateforme TOTEM, il existe déjà aujourd'hui un outil de calcul de l'impact environnemental, mais ce n'est pas encore le cas pour les projets d'infrastructure. **Dirk Van Loo** : « Les pouvoirs publics sont cependant en train de développer ce type d'outil. À cet égard, les données relatives aux produits deviennent encore plus importantes et le passeport environnemental d'un produit deviendra incontournable. COPRO étudie actuellement le contenu du passeport environnemental, en collaboration avec l'industrie. Il s'agit d'un passeport européen, mais en concertation avec le secteur, des exigences supplémentaires pourraient être fixées qui devraient ensuite être vérifiées. Il en serait, par exemple ainsi, pour le transport des matériaux qui joue un rôle important dans l'impact environnemental. »

« La certification de l'évacuation des enrobés goudronneux est un autre aspect de notre

ENVIRONNEMENT ET ÉCOLOGIE



engagement en faveur du développement durable. Lorsqu'une route asphaltée est déconstruite, certains pouvoirs publics exigent que le goudron soit traité thermiquement afin qu'il disparaisse de l'enchaînement des étapes de construction. COPRO a simplifié et numérisé ce processus de certification et de suivi grâce à l'application Digital, car notre manière de travailler doit, elle aussi, être durable et efficace. »

LABEL « CONSTRUCTION À BIODIVERSITÉ POSITIVE »

Pour boucler le cycle de la durabilité au niveau du produit, de sa mise en œuvre et du projet, le label « Construction à biodiversité positive » a été instauré à l'intention des villes et des communes, en parallèle au système de gestion NTMB (abréviation néerlandaise pour NatuurTechnische MilieuBouw, en français, construction écologique et technico-naturelle) lancé précédemment pour renforcer la confiance dans les matériaux de construction naturels. En adoptant une approche respectueuse de la nature, les maîtres d'ouvrage tels que les villes et les communes veillent

à préserver notre écosystème. Mieux même, dans le cadre de la réalisation de certains projets, ils contribuent au renforcement des écosystèmes. Il n'est pas étonnant que la construction à biodiversité positive soit de plus en plus à l'ordre du jour : des problèmes tels que l'effet d'îlot de chaleur ou l'augmentation des inondations ont ouvert les yeux. Pour COPRO, ce label représente un vecteur essentiel, avec l'objectif ultime d'impliquer dans cette démarche l'ensemble des différentes étapes du processus de construction existant dans les travaux publics et les projets d'infrastructures.

La promotion et le déploiement de ce label sont actuellement en cours. « Le lancement de ce label nécessite une approche différente et plus intensive », explique **Kim De Jonghe**, Sustainability manager. « Mais nous sommes heureux de relever ce défi, convaincus que les donneurs d'ordre y seront certainement favorables si nous leur tendons la main. En combinaison avec notre certification de produits et d'exécution, nous pouvons ainsi franchir une étape significative vers une société plus durable. »

**“ IL N'EST PAS ÉTONNANT
QUE LA CONSTRUCTION
À BIODIVERSITÉ POSITIVE
SOIT DE PLUS EN PLUS
À L'ORDRE DU JOUR. ”**

SSD (SORTIE DU STATUT DE DÉCHET) OU END OF WASTE

En Wallonie, l'application du décret End of Waste concernant les granulats non naturels prévoit la délivrance d'un certificat de Sortie du Statut de Déchet (SSD). Par sa Directive 200/98/CE, l'Union européenne a défini un cadre légal pour le traitement des déchets. L'objectif est d'atténuer les pressions sur les ressources naturelles et d'améliorer leur utilisation, en encourageant le recyclage et la réutilisation des matériaux. Étant donné que le secteur de la construction est l'un de ceux qui génère les plus gros volumes de déchets inertes, le décret prévoit également les critères fixant la sortie du statut de déchet des granulats recyclés élaborés à partir de déchets inertes et permettant leur réutilisation en tant que matière première secondaire.

Dans le cas des installations de concassage fixes de granulats recyclés en Wallonie, COPRO agit déjà en tant qu'organisme d'évaluation de la conformité pour le système de gestion de la qualité visant le contrôle des critères de sortie du statut de déchet (SSD). Ces granulats recyclés doivent également être conformes aux spécifications des normes européennes de produits harmonisées. Dans ce domaine, COPRO agit en tant qu'Organisme Notifié dans la cadre du marquage CE. Dans les années à venir, COPRO continuera à soutenir le développement d'une économie plus circulaire. Concrètement, nous participons au groupe de travail initié par le Service public de Wallonie Agriculture, Ressources naturelles et Environnement (SPW ARNE) pour élaborer une procédure de contrôle destinée aux installations de concassage mobiles produisant des granulats recyclés. COPRO se prépare ainsi également à proposer le marquage CE et la certification SSD pour ces installations mobiles.

Dans le même ordre d'idée, nous soutiendrons les exploitants et les entrepreneurs qui entendraient faire sortir du statut de déchet d'autres substances, ou encore faire reconnaître de nouveaux sous-produits conformément à cette sortie du statut de déchet.

BÉTON CIRCULAIRE

Dans un rôle de partenaire, COPRO a également pris part en 2023 au projet VLAIO « Circulaire Béton ». Le "living lab Circulaire Béton" se concentre sur le développement d'outils collectifs, la réalisation d'essais concrets au niveau de projets pilotes et le renforcement de l'écosystème en vue de la mise en pratique de l'application à grande échelle du béton circulaire. Les partenaires impliqués cherchent à étudier comment aligner l'offre et la demande en béton circulaire. Dans le cadre de ce projet, COPRO continuera à œuvrer en tant qu'organisme de contrôle. De cette manière dans les années à venir, notre organisation continuera à jouer un rôle crucial en contribuant à garantir la qualité dans le cadre de la transition « verte et bleue » de notre société, et cela tout particulièrement dans le secteur de la construction. ■



04

ENVIRONNEMENT
ET ÉCOLOGIE

CASE



ENTREPRENDRE DURABLEMENT À LA SOURCE



KIM DE JONGHE
Sustainability manager

En 2023, notre organisation a été récompensée par la Charte VOKA pour l'entreprise durable (VCDO – Voka Charter Duurzaam Ondernemen). COPRO s'efforce au quotidien de contribuer à la construction d'infrastructures durables que nous pourrons tous, un jour ou l'autre, emprunter. Avec la Charte VOKA, nous voulons nous aussi nous engager dans des actions plus durables. " En matière de durabilité, nous attendons des efforts de la part de nos parties prenantes. Il va de soi que notre fonctionnement interne doit servir d'exemple", affirme **Kim De Jonghe**, Sustainability manager.

La Charte VOKA de l'entreprise durable (VCDO) offre un cadre permettant aux entreprises de concrétiser leurs ambitions en matière de développement durable et vise à encourager les entreprises à repousser leurs limites dans ce domaine. En tant qu'organisation, par ce biais, COPRO assume à la fois ses responsabilités sociétales et environnementales.

PORTÉE PAR TOUTE L'ÉQUIPE DE COPRO

Nous sommes déterminés dans notre mission et privilégions un cadre de vie durable. Cette ambition est partagée par chacun de nos collaborateurs. C'est pourquoi, nous avons été ravis de constater comment une équipe en interne s'est mobilisée pour mettre en place divers projets dans le cadre de la Charte VOKA de l'entreprise durable. Ces initiatives vont de projets très visibles à des campagnes de sensibilisation à la durabilité. L'aménagement des bureaux a été repensé de manière à réduire la consommation d'énergie et davantage de végétaux indigènes ont été plantés dans le jardin. Les déchets verts sont collectés séparément et compostés sur place.

« Pour 2024, nous avons un plan d'action afin de réaliser un projet dans le cadre de chacun des 17 objectifs de développement durable (ODD) », explique **Kim De Jonghe**. « Par exemple, pour l'ODD 14 'Vie aquatique', nous ramassons les débris afin

« NOUS SOMMES DÉTERMINÉS DANS NOTRE MISSION ET PRIVILÉGIONS UN CADRE DE VIE DURABLE. »

d'éviter qu'ils ne viennent polluer notre eau. Pour l'ODD 2 "Faim « zéro »", nous avons vendu notre ancien mobilier de bureau et fait don du produit de la vente à une organisation caritative pour la distribution de nourriture à Bruxelles. Parallèlement, nous dressons la carte de nos émissions de CO₂ et nous nous fixons un objectif pour les réduire. Nous menons également des actions internes pour le bien-être psychosocial de nos employés et bien d'autres encore".

DES ALLIANCES QUI VEULENT FAIRE LA DIFFÉRENCE

COPRO établit des alliances qui veulent faire la différence dans le secteur de la construction routière et de l'infrastructure. En tant que partenaire de la Belgian Alliance for Sustainable Construction (BA4SC), COPRO entend contribuer à accélérer la transition vers une construction durable, orientée vers l'avenir et résiliente au changement climatique. Il en va de même avec la coopération dans le cadre du système de référence BENOR Vert. **Kim De Jonghe** : "Cette initiative s'inscrit parfaitement dans le cadre de l'ODD 17 "Partenariat pour la réalisation des objectifs". Un autre exemple est l'échelle de performance en CO₂, un système de gestion, grâce auquel COPRO encourage les organisations à réduire leurs émissions en CO₂, de manière structurelle au niveau de leurs propres activités, mais aussi



au niveau de leurs projets et de leurs chaînes d'approvisionnement. Ainsi, les objectifs durables que nous poursuivons nous-mêmes au niveau de notre organisation, profitent également à l'ensemble du secteur.

LABEL « CONSTRUCTION À BIODIVERSITÉ POSITIVE » - NIWE

Récemment créé, le label « Construction à biodiversité positive » s'inscrit également dans ce contexte. La durabilité et l'environnement vont souvent de pair. COPRO en est conscient et continue donc à développer le système de gestion NTMB, qui encourage les entreprises de construction à travailler avec des matériaux offrant des perspectives de développement naturel. **Kim De Jonghe** : « Dans le prolongement du système de gestion NTMB, le label « Construction à biodiversité positive » a été lancé à l'intention des villes et des communes. Nous sommes convaincus que l'adhésion des maîtres d'ouvrage sera suffisamment forte si nous les impliquons. Dans le cadre de l'ODD 11 'Villes et communautés durables', ce label est une excellente initiative », conclut **Kim De Jonghe**. ■

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



DURÉE DE VIE ET CIRCULARITÉ

DURÉE DE VIE ET CIRCULARITÉ DANS LA CONSTRUCTION : UNE PERSPECTIVE POUR L'AVENIR



Dans le secteur de la construction d'aujourd'hui, la durée de vie et la circularité sont devenues des piliers incontestables. En tant qu'organisme de certification de premier plan, COPRO joue un rôle crucial en garantissant la qualité et la durabilité des matériaux et des processus d'exécution. Nous allons examiner brièvement la situation actuelle et les développements à venir dans divers domaines, tels que les dispositifs d'infiltration souterrains et à ciel ouvert, les revêtements perméables, les marquages routiers, l'utilisation d'enrobés recyclés et l'évacuation des enrobés goudronneux.

DISPOSITIFS D'INFILTRATION SOUTERRAINS ET À CIEL OUVERT

Les dispositifs d'infiltration souterrains et leurs équivalents à ciel ouvert sont essentiels pour la gestion des eaux de ruissellement, en particulier face aux défis posés par le changement climatique. La certification d'exécution pour les dispositifs d'infiltration souterrains – par laquelle COPRO garantit la qualité de l'installation – est en place depuis 2022. Selon Andie Dedoncker, Certification manager, ce sujet reste certainement d'actualité : « En raison du changement climatique, il est de plus en plus important de permettre à l'eau de pluie de s'infiltrer dans le sous-sol. Les permis pour des projets entraînant l'imperméabilisation des sols sont de plus en plus souvent refusés. D'une part, il est nécessaire de recharger les nappes phréatiques et, d'autre part, l'eau excédentaire doit pouvoir s'écouler plus facilement. Toutes nos initiatives de certification s'inscrivent dans une perspective de durabilité et de circularité, et contribuent réellement à la protection de l'environnement. »



« EN RAISON DU CHANGEMENT CLIMATIQUE, IL EST DE PLUS EN PLUS IMPORTANT DE PERMETTRE À L'EAU DE PLUIE DE S'INFILTRER DANS LE SOUS-SOL. »

REVÊTEMENTS PERMÉABLES

L'accent que COPRO met sur les revêtements perméables tels que les dalles à gazon/gravier en matériau composite est le résultat du besoin croissant de solutions durables en matière de revêtement de sol. Ces solutions innovantes permettent non seulement de stabiliser le sol, mais aussi de favoriser l'infiltration de l'eau de pluie. Au cours de l'année écoulée, les prescriptions techniques et les règlements d'application ont fait l'objet d'un examen approfondi, d'une actualisation et d'une mise à jour, quand nécessaire. Ces règlements révisés, qui entrent en application à partir du 1er juillet 2024, reflètent l'engagement de COPRO en faveur de normes de qualité plus élevées ayant une portée plus large.

D'ailleurs, lors de la réunion du conseil consultatif de l'année dernière – réunissant maîtres d'ouvrage publics, fournisseurs et experts – il a également été décidé d'étendre le champ d'application de ces produits pour y inclure le groupe de produits constitué des « éléments en matière plastique pour revêtement drainant », explique Dirk Lacaeyse, Unit manager. Ces éléments drainants consistent en des plaques en plastique pour gazon ou gravier, des dalles en plastique pour gazon ou gravier ainsi qu'en des grilles de stabilisation pour gravier.

En termes d'applications, nous constatons que les pavés et le béton d'antan, utilisés par exemple pour recouvrir les parkings et certaines voies de dégagement, sont aujourd'hui remplacés par ces revêtements perméables. « C'est une tendance claire que nous encourageons », déclare Dirk Lacaeyse. « Toutefois, nous aimerions qu'il y ait davantage de détenteurs de certificats, car actuellement, trop peu de produits certifiés sont utilisés. C'est très regrettable. » Dans le meilleur des cas, il s'agit de produits sans label de qualité, mais dans le pire des cas, il s'agit de produits de moindre qualité. « Le matériau n'est alors pas assez résistant, par exemple, et en un rien de temps il se décompose parce qu'il se casse ou se plie. » Ces pratiques ne contribuent manifestement pas à la durabilité que défend COPRO.

DURÉE DE VIE ET CIRCULARITÉ



MARQUAGES ROUTIERS : PROJET PILOTE À COURTRAI

Nos inspecteurs ne restent jamais inactifs. Un autre bel exemple est le projet pilote de suivi des performances des systèmes de marquage routier in situ sur le R8 à Courtrai. Ce projet de l'Agence flamande pour les routes et le trafic vise à évaluer dans quelle mesure le renouvellement et le rafraîchissement des systèmes de marquage routier influent sur les caractéristiques de ces systèmes. Les systèmes de marquage routier ont été posés sur

le côté droit d'une section rectiligne en huit tronçons différents, chaque tronçon couvrant une distance de 100, 200 ou 400 mètres. Les systèmes de marquage routier, qui disposent ou non d'une attestation d'aptitude à l'emploi, sont constitués d'un matériau de base et d'un matériau de saupoudrage. « Sur la moitié de la distance du tronçon, nous enlevons complètement l'ancien système », explique **Koen Van Daele**, Certification manager. « Sur l'autre moitié, nous travaillons par-dessus le système existant. »

L'objectif est d'étudier, sur une période maximale de 4,5 ans, l'évolution des caractéristiques du système appliqué en fonction du produit de base et de déterminer la méthode qui produit les meilleurs résultats. COPRO s'est engagé à effectuer les mesures, sur la base de différents paramètres, tels que la visibilité de jour, la visibilité de nuit, par temps de pluie et sur une chaussée mouillée (après un épisode pluvieux). Ce projet a débuté en septembre 2023 et les premiers résultats seront disponibles l'année prochaine.

« Entre-temps, nous réalisons également une étude comparative avec les systèmes de marquage routier déjà présents sur le R8, afin de tirer pleinement parti de notre méthodologie d'étude. » En testant la visibilité et la durabilité de différents systèmes de marquage routier, que ce soit dans le cadre d'un rafraîchissement ou d'un renouvellement, COPRO entend contribuer à améliorer la sécurité routière et à optimiser la durée de vie des marquages routiers existants. Cette initiative démontre une fois de plus que l'innovation et le contrôle de la qualité sont indissociables.



ENROBÉS ET RECYCLAGE, CROISSANCE RÉGULIÈRE DE LA PART DU RECYCLAGE

Jordy Van Dam, Certification manager des Agrégats d'enrobés pour leur réutilisation dans les mélanges bitumineux, souligne l'évolution de l'usage des enrobés recyclés. En 2023, la part, exprimée en masse, des enrobés bitumineux produits contenant des agrégats d'enrobés atteint 66% du tonnage total de mélanges bitumineux produits. « Pour les chantiers privés, cette part est même encore plus élevée (74 %). Il y a cinq ans, le tonnage d'enrobés produits avec des agrégats d'enrobés représentait 57 % de la production totale de mélanges bitumineux. Nous observons que l'environnement, les entrepreneurs et les acheteurs y trouvent leur compte. En moyenne, nous constatons qu'il y a 50 % d'asphalte recyclé dans une recette incorporant des agrégats d'enrobés », précise **Jordy Van Dam**. Bien que ce ne soit pas une obligation, les entrepreneurs vont optimiser le recyclage. Les fortes augmentations du prix des matières premières ces dernières années en ont fait une nouvelle source d'approvisionnement intéressante qui représente donc un avantage économique non négligeable. En outre, à partir de cette année, davantage de dispositifs à tambours parallèles accompagné d'un chauffage indirect seront utilisés en phase de production. Ce système permet de chauffer les agrégats d'enrobés à une température plus élevée que les dispositifs à tambours accompagné d'un chauffage direct. Tout ceci contribue à l'obtention d'un résultat plus rapide et plus homogène.

« EN VISANT CONSTAMMENT L'AMÉLIORATION ET L'INNOVATION, COPRO CONTRIBUE À FAIRE ÉVOLUER LE SECTEUR DE LA CONSTRUCTION VERS UN AVENIR PLUS DURABLE. »

De plus, une plateforme innovante pour l'évacuation contrôlée des enrobés goudronneux a été introduite en octobre 2023. Cette plateforme, appelée Digital, est accessible via MyCOPRO. Elle prend en charge l'ensemble du processus, à partir de la certification jusqu'au nettoyage thermique.

Soyons clairs : le secteur de la construction est confronté à d'importants défis en matière de durabilité et de changement climatique. L'engagement de COPRO en faveur de la certification et du contrôle de la qualité des dispositifs d'infiltration souterrains et à ciel ouvert, du marquage routier, des revêtements perméables et de l'utilisation d'enrobés recyclés témoigne d'un engagement ferme en faveur du développement durable. En visant constamment l'amélioration et l'innovation, COPRO contribue à faire évoluer le secteur de la construction vers un avenir plus durable. ■

04

DURÉE DE VIE
ET CIRCULARITÉ

CASE

Agir pour un avenir durable est impératif. Cette volonté se manifeste à tous les niveaux de notre société, avec un déploiement croissant d'initiatives de qualité visant à répondre à nos objectifs communs. C'est aussi dans cette optique que s'inscrit la politique du Département Mobilité et Travaux publics en Flandre. Pieter De Winne, chef de la division Données et Inspections des infrastructures routières à l'Agence flamande pour les routes et le trafic, nous donne un aperçu des mesures prises pour apporter une contribution majeure à cette question extrêmement importante. Pierre Gilles, inspecteur général du Département Expertises Structures et Géotechnique au Service Public de Wallonie Mobilité et Infrastructures (SPW MI), fait le point sur la situation en Wallonie.

Une première approche consiste à promouvoir la conception durable à travers l'outil TOTEM-Infra.

D'UNE CONCEPTION DURABLE À DES ADJUDICATIONS DURABLES

TOTEM est l'acronyme de « Tool to Optimise the Total Environmental Impact of Materials » (outil d'optimisation de l'impact environnemental total des matériaux). « Avec cet outil, nous calculons l'empreinte environnementale des bâtiments de manière objective et neutre, et nous allons maintenant l'étendre aux projets d'infrastructure. Sur cette base, nous optimisons les projets dès la phase de conception, ce qui nous laisse encore la possibilité de procéder à des ajustements », explique **Pieter De Winne**. Le système comporte déjà un grand nombre de catégories et de critères, mais un certain nombre de parties développent actuellement des PCR (Product Category Rules), à cet égard COPRO intervient au niveau des enrobés bitumineux. « Chaque information est intégrée et traitée dans TOTEM-Infra pour obtenir un score environnemental. » L'ensemble des critères aboutit ensuite à un score final qui donne une indication importante de l'impact environnemental global d'un projet. « Il est évident que la circularité joue un rôle important à cet égard. Les produits plus circulaires obtiennent automatiquement un score plus élevé favorisant ainsi leurs chances d'être effectivement repris lors de l'exécution des projets », résume **Pieter De Winne**.

Outre ce premier système, axé sur la conception et les produits, il en existe un second qui s'adresse aux entrepreneurs actifs dans les travaux d'infrastructure. Il s'agit de l'échelle de performance en CO₂, un système de gestion qui encourage les organisations à réduire



leurs émissions en CO₂. Il comprend 5 niveaux différents. Les trois premiers niveaux exigent de l'entrepreneur qu'il fixe des objectifs et prenne des mesures pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et la consommation d'énergie provenant de leur propre organisation et de tous leurs projets. Les niveaux 4 et 5 concernent les objectifs et les mesures visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre et la consommation d'énergie au sein des chaînes d'approvisionnement et de l'ensemble du secteur.

Pieter De Winne : « COPRO joue ici un rôle important, en veillant à ce que les entrepreneurs se voient attribuer un niveau sur l'échelle correspondant à leur engagement et en effectuant des audits réguliers pour vérifier l'application des mesures préconisées par l'entrepreneur. Il est évident que ce système sera pris en compte lors des adjudications publiques. Un niveau plus élevé sur l'échelle, par exemple, rapportera plus de points lors de la procédure d'attribution des marchés »

Il a d'ailleurs été récemment décidé que l'échelle de performance deviendrait un paramètre obligatoire pour les travaux d'infrastructure en Flandre de plus de 5 millions d'euros à partir du 1er janvier 2025, puis progressivement pour les projets plus petits jusqu'à ce qu'elle soit introduite pour les projets de plus d'un million d'euros en 2027.

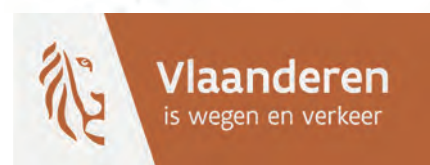
« L'objectif final est de rendre tous les travaux publics plus neutres en carbone, et pour cela nous attendons également un effort de la part des entrepreneurs », précise **Pieter De Winne**. Voilà bien du travail en perspective !

Du côté wallon, des efforts sont également déployés. **Pierre Gilles** du Service Public de Wallonie Mobilité et Infrastructures (SPW MI) rappelle que la durabilité

et la circularité sont des thèmes importants, mais il indique également que les directives internationales et nationales sont parfois sources de confusion. « Nous sommes à un point de bascule, nous voyons clairement ce qu'est la taxonomie verte, mais le défi est de voir quel système, quel outil, est le plus pertinent pour atteindre l'objectif. » Outre l'outil TOTEM-Infra, l'analyse du cycle de vie peut également se faire à partir de DuboCalc, un logiciel de calcul permettant le calcul rapide et facile du coût environnemental des variantes de conception en travaux d'infrastructures et de génie civil. Pour le calcul des émissions en CO₂, l'échelle de performance en CO₂ peut être utilisée. Au niveau belge, COPRO joue également un rôle important dans ce domaine, en tant qu'élément de liaison capable de garantir l'uniformité de l'application du système à l'intérieur des frontières nationales. « Le consensus et la coopération entre les trois régions et la nécessité de critères d'adjudication uniformes sont extrêmement importants. Actuellement, il existe encore des divergences en termes de vitesse de déploiement et d'approche. »

Selon **Pierre Gilles**, l'évaluation de l'impact environnemental des projets s'avère excessivement complexe. « Il ne s'agit pas seulement de prendre en compte les émissions en CO₂. Des aspects tels que la distance de transport des matériaux, la disponibilité des ressources et la biodiversité doivent également être pris en compte. Si le système d'échelle de performance en CO₂ fait bien l'objet d'une expérimentation en Wallonie dans le cadre des adjudications publiques, il n'existe pas encore de système opérationnel de critères permettant de différencier les soumissions entre elles. « Il est essentiel de développer des critères uniformes pour les trois régions en concertation et dans une perspective d'harmonisation. » C'est également un objectif auquel COPRO est attaché. ■

« **L'OBJECTIF FINAL EST DE RENDRE TOUS LES TRAVAUX PUBLICS PLUS NEUTRES EN CARBONE, ET POUR CELA NOUS ATTENDONS ÉGALEMENT UN EFFORT DE LA PART DES ENTREPRENEURS. »**



04

LA SÉCURITÉ EN MARCHÉ

COMME CHAQUE ANNÉE CHEZ COPRO, NOUS AVONS ÉTÉ ATTENTIFS À LA SÉCURITÉ. L'ANNÉE 2023 N'A PAS DÉROGÉ À CETTE RÈGLE.

Qu'il s'agisse de la certification de produits ou d'exécution, de la certification des matériaux de saupoudrage ou de l'attestation de l'inventaire de l'amiante, toutes nos équipes ont réalisé des avancées significatives au cours de cette période, chacune à leur manière. Bien que des lacunes subsistent, notre engagement envers la qualité et la sécurité reste intact. En matière de sécurité, on ne va jamais trop loin.





Pour COPRO, maintenir la qualité dans le domaine de la sécurité est primordial. C'est pourquoi nous avons lancé de nouvelles initiatives, telles que la certification d'exécution des dispositifs de retenue routiers, l'établissement de directives claires pour la certification des matériaux de saupoudrage dans le cadre des marquages routiers et l'enrichissement de la certification des experts en inventaire de l'amiante. Voici un résumé de nos réalisations au cours de ces 12 derniers mois.

CERTIFICATION D'EXÉCUTION DES DISPOSITIFS DE RETENUE ROUTIERS

La certification de produits pour les éléments de réparation et les barrières de sécurité en acier a fait son apparition vers 2010 déjà. « À cette époque, de plus en plus de fabricants étrangers sont arrivés sur le marché et nous avons rapidement remarqué que des produits de niche très divers étaient proposés », explique **Kim Vandenhoeke**, Certification manager chez COPRO. Une étape importante a consisté à élargir les prescriptions techniques pour certifier une large gamme de produits différents. Jusque-là, tout se passait encore bien. Cependant, **Kim Vandenhoeke** a pu se rendre compte lors d'inspections sur le terrain – dans le cadre de la certification des produits – que la mise en œuvre de certains dispositifs n'était pas toujours de qualité égale.

L'étape logique suivante s'imposait d'elle-même : l'élaboration de prescriptions techniques (PTV 8004) pour la pose de dispositifs de retenue routiers sous la marque COPRO.EXE. « Cette certification fut lancée en 2021. Depuis lors, tout entrepreneur qui installe des dispositifs de retenue routiers peut en faire la demande », poursuit **Kim Vandenhoeke**.

« **LES SYSTÈMES DE MARQUAGE ROUTIER APPLIQUÉS SUR NOS RÉSEAUX ROUTIERS PUBLICS FONT DONC L'OBJET D'UN PROCESSUS DE CERTIFICATION APPROFONDI.** »

Il existe également la possibilité de demander un audit au niveau d'un projet, distinct de la certification elle-même.

Les premières demandes pour l'obtention d'un certificat d'exécution ont été introduites en 2021. 2022 fut une année de transition au cours de laquelle les entrepreneurs se sont principalement concentrés sur l'élaboration d'un plan de qualité, sous le suivi du COPRO. L'année 2023 s'est transformée en une vaste période d'essai préalable à l'obtention du certificat. Les premiers certificats pourront être délivrés au début de 2024. Tant en Flandre (SB250) qu'en Wallonie (Qualiroutes), le PTV 8004 est prescrit pour l'exécution des dispositifs de retenue routiers.

DES DIRECTIVES CLAIRES POUR LA CERTIFICATION DES SYSTÈMES DE MARQUAGE ROUTIER

Chaque usager de la route n'en disconvient pas, des marquages routiers bien visibles contribuent significativement à la sécurité routière. Les systèmes de marquage routier appliqués sur nos réseaux

routiers publics font donc l'objet d'un processus de certification approfondi. **Koen Van Daele**, Certification manager chez COPRO, nous explique que COPRO joue un rôle important tant dans le marquage CE que dans la certification BENOR des produits de marquage routier. Grâce à une bonne collaboration entre COPRO, les fabricants de produits de marquage routier et les différentes régions de notre pays, la certification contribue actuellement de manière significative à la qualité des produits et à la sécurité sur nos routes.

Tant les autorités régionales que communales en Belgique savent qu'elles peuvent toujours s'adresser à COPRO pour obtenir des conseils clairs et précis sur la certification des produits destinés aux

systèmes de marquage routier. En collaboration avec les régions, COPRO travaille actuellement à l'élaboration de nouvelles prescriptions techniques relatives au marquage coloré des surfaces de pistes cyclables et des bandes cyclables conseillées. Une fois rédigées, ces prescriptions techniques serviront de base à la certification des produits et chaque région pourra également les inclure dans ses cahiers des charges respectifs. Une réglementation uniforme et claire pour les produits et systèmes de coloration des surfaces cyclables contribuera également à la sécurité de l'ensemble des usagers de la route.

La certification d'exécution, elle aussi, pourrait également apporter une contribution importante à l'amélioration de la sécurité routière. Les systèmes



de marquage routier pourraient certainement être soumis à ce type de certification à l'avenir. « Ce serait un pas dans la bonne direction si ce processus de certification d'exécution était mis en place. Au cours de ce processus, nous pourrions, par exemple, vérifier que lors de l'application des systèmes, les prescriptions initiales du système choisi soient effectivement bien respectées », relève **Koen Van Daele**. « Si nous y parvenons, nous nous rapprocherons déjà davantage d'un suivi intégral de la qualité, ce qui ne pourrait être que bénéfique à la sécurité de toutes les parties. »

« **NOUS RÉALISONS, ENTRE AUTRES, DES AUDITS DE TERRAIN ET CONTRIBUONS AINSI À GARANTIR UNE FLANDRE SANS AMIANTE. »**

ATTESTATION DE L'INVENTAIRE DE L'AMIANTE, LA PHASE DE DÉMARRAGE EST DERRIÈRE NOUS

L'année écoulée a été importante pour l'équipe chargée des contrôles relatifs à l'amiante. Celle-ci est passée de 2 à 12 membres en un an et les processus internes relatifs au système de certification de l'inventaire de l'amiante ont été développés et optimisés. Selon **Dries Cole**, Certification manager, le nombre d'experts qui nous rejoignent ne cesse d'augmenter : « Nous réalisons, entre autres, des audits de terrain pour vérifier l'application correcte du protocole d'inspection. Nous faisons cela principalement pour assurer la qualité des experts en amiante ainsi que de leurs entreprises et contribuer à garantir une Flandre sans amiante. Sur la base des constatations faites lors des audits de terrain et des vérifications effectuées au bureau, nous formulons des retours d'information et faisons en sorte d'adapter les interventions des experts si nécessaire. Lors de la visite suivante, nous attendons que l'expert ait suivi les conseils et qu'il ait, le cas échéant, adapté sa méthode de travail. »

COPRO a développé et mis en œuvre différents types d'audits d'assurance de la qualité pour les experts en inventaire de l'amiante (ADI – Asbestdeskundige Inventarisatie) et les entreprises certifiées en 2023. Par exemple, nos auditeurs effectuent des audits sur le terrain pendant ou après la visite de l'expert en amiante. Des vérifications au bureau sont effectuées sur les certificats d'inventaire de l'amiante qui ont été rédigés et des audits du système d'assurance de la qualité sont réalisés dans les entreprises. Tous les retours d'information, les conclusions et les sanctions éventuelles sont clairement communiqués aux experts et aux entreprises dans le rapport.

Dries Cole : « La phase de démarrage arrive à son terme – entre-temps la plupart des experts ont pu être accompagnés plusieurs fois dans le cadre d'audits et de vérifications effectuées au bureau. La formation obligatoire de 2023, organisée par COPRO, a été perçue par les experts comme à la fois très instructive et pratique. »

En renforçant l'équipe au cours de l'année écoulée, nous avons pu suivre les experts et les entreprises plus rapidement et de manière plus intensive. « Les experts nous trouvent stricts, mais nous pensons que c'est la seule façon de continuer à garantir la qualité du travail des experts et des attestations établies. L'attestation de l'inventaire de l'amiante a fait beaucoup de bruit dans le secteur de la construction. L'attestation de l'inventaire de l'amiante contribue à l'objectif d'avoir en 2040 une Flandre libre amiante », conclut **Dries Cole**.

Affirmons-le sans équivoque, chez COPRO, l'inaction n'a pas sa place, et nous persistons à accorder la priorité à la sécurité. En tant qu'organisme impartial d'inspection et de certification, nous restons à l'écoute du secteur de la construction et nous nous efforçons de contrôler étroitement la qualité et la sécurité des produits et des processus de construction. ■

04

SÉCURITÉ

CASE

NOTRE ENGAGEMENT : UNE GESTION SÉCURISÉE DE L'AMIANTE, PARTOUT ET EN TOUT TEMPS

Au cours de l'année écoulée, notre équipe dédiée à l'amiante s'est considérablement renforcée. C'était une nécessité. En raison de l'attestation de l'amiante qui, depuis novembre 2022, est devenue obligatoire en Flandre lors de la vente d'un logement, tout s'est naturellement accéléré.

Maarten Traen est l'un des nouveaux membres de l'équipe.





MAARTEN TRAEN
Auditeur

« CECI EST UN TRAVAIL TRÈS VARIÉ, DONT ON TIRE ÉGALEMENT BEAUCOUP DE VARIATION. »

Après avoir travaillé comme expert en amiante, il est depuis plusieurs mois devenu auditeur chez COPRO. Ainsi ayant été lui-même de l'autre côté de la barrière, cela lui confère une expertise unique. « J'ai ainsi le sentiment de pouvoir avoir un impact réel et de participer au soutien des experts en amiante en contribuant à façonner la certification », explique **Maarten Traen**.

L'amiante est une fibre incolore que l'on ne peut pas voir dans la plupart des cas. Cela la rend évidemment dangereuse si l'on ne travaille pas dans les règles de l'art. « Si les erreurs que vous commettez ne vous sont pas signalées, vous risquez de répéter vos pratiques habituelles sans y remédier », souligne **Maarten Traen**. En tant qu'auditeur, COPRO met par exemple l'accent sur l'échantillonnage obligatoire des travaux de plafonnage. Les résultats sont souvent négatifs, ce qui entraîne un certain relâchement. « Lors d'un audit récent, nous nous sommes rendus dans une toute petite maison à Bruges. Au premier abord, tout semblait en ordre, mais le résultat s'est pourtant avéré positif », poursuit **Maarten Traen**. « Nous devons donc nous assurer que les experts en amiante portent toujours l'EPI (équipement de protection individuelle) adéquat lors de l'échantillonnage, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur. Même si le risque est moindre à l'extérieur, on ne peut jamais l'exclure. »

En général, les experts apprécient les conseils prodigués par **Maarten Traen** – il sait en effet de quoi il parle. Très occasionnellement, il ressent une certaine résistance, et certains admettent simplement qu'ils ne mettent pas leur masque buccal en son

absence. Il incombe alors à nos auditeurs de rappeler inlassablement les règles et de sensibiliser les parties concernées.

COPRO a été le premier organisme de certification reconnu pour certifier les experts en amiante. Ce processus est toujours en cours. « Avec le guide de l'OVAM sur le protocole d'inspection, la plupart des ambiguïtés ont déjà été levées. De temps en temps, nous sommes confrontés à des zones d'ombre pour lesquelles nous n'avons pas immédiatement de réponse. » Dans de telles situations, des échanges fructueux avec l'OVAM permettent de discuter et de clarifier la situation, et les détenteurs de certificats peuvent alors être informés par le biais de newsletters.

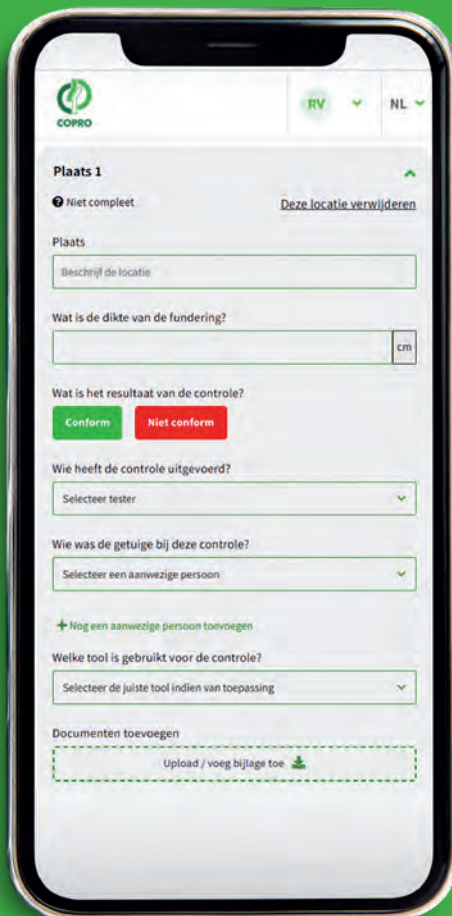
Au cours d'une semaine normale de travail, **Maarten Traen** passe deux jours au bureau pour vérifier les certificats finalisés. « Il s'agit de contrôles aléatoires. Pour la certification des experts en amiante, après une formation adéquate, nous devons également nous appuyer sur leur expérience. » En outre, ces jours-là, il traite également les questions des experts en amiante et les plaintes des utilisateurs finaux, les personnes qui achètent ou vendent une maison et qui ne sont pas d'accord avec l'évaluation de l'expert en amiante. « Par exemple, il est déjà arrivé que la sous-toiture n'ait pas été reprise et que, par conséquent, les acheteurs de la maison n'aient pas pu installer de panneaux solaires. Dans ce cas, il y a bien sûr un problème. » Les autres jours, il se rend sur le terrain pour auditer et coacher les experts en amiante. Un travail très varié, dont **Maarten Traen** tire également beaucoup de satisfaction. Bravo ! ■

04

QUATRE DÉCENNIES DÉDIÉES À LA QUALITÉ

CETTE ANNÉE, COPRO SOUFFLE SES 40 BOUGIES.
ET CETTE ÉTAPE NE PASSERA PAS INAPERÇUE.

Quatre décennies dédiées à la qualité seront célébrées à l'occasion d'une grande fête réunissant nos collaborateurs, nos parties prenantes et nos partenaires. Parallèlement, nous poursuivons l'optimisation de nos services au niveau de notre organisation : de la numérisation à la sensibilisation en passant par une communication plus claire et plus cohérente. Bien entendu, le bien-être de nos propres collaborateurs est également une priorité, ce qui nous a incité à réaménager complètement nos bureaux pour en faire un lieu de travail flexible et accueillant.



« DIGITAR A
VRAIMENT ÉTÉ
DÉVELOPPÉ
POUR ET AVEC
LE SECTEUR »



« Nous cherchons à numériser autant que possible nos opérations, mais toujours en mettant l'accent sur la convivialité pour le client. Nous n'allons pas numériser pour le simple plaisir de numériser », lance **Filip Boelaert**, président de COPRO. Cette affirmation souligne l'engagement de COPRO à fournir un service de qualité à toutes ses parties prenantes. Un exemple concret de cette numérisation axée sur la convivialité pour le client est l'application *Digitar*, qui simplifie les processus administratifs liés à l'élimination des enrobés goudronneux. « *Digitar* a vraiment été développé pour et avec le secteur », explique **Ruben Verbeke**, Digital transformation manager. « Les détenteurs de certificats, les entrepreneurs et les maîtres d'ouvrage ont tous exprimé le besoin de numériser ce processus administrativement fastidieux. COPRO a donc créé un site internet informatif d'une part, et une application qui remplace toute une série de formulaires papier d'autre part. »

UNIFORMISATION DES SITES INTERNET ET MYDOCUMENTS

En partant d'un site internet général et en passant par des sites internet dédiés à la certification de l'inventaire de l'amiante, aux enrobés goudronneux, à MyCOPRO et à notre Extranet ..., COPRO dispose de plusieurs sites internet. Selon **Ruben Verbeke** : « Nous travaillons actuellement à uniformiser progressivement leur apparence et leur convivialité afin de les rendre plus identifiables et plus faciles à utiliser. L'ancien site internet de COPRO présentait des lacunes en termes de fonctionnalités. C'est pourquoi nous l'avons retravaillé pour offrir une interface plus intuitive et une fonction de recherche améliorée. Notre objectif est de poursuivre le développement de l'ensemble des sites internet pour les rendre visuellement plus attrayants et garantir que tous nos sites reflètent une image cohérente de COPRO. »

« **CELLES ET CEUX QUI ATTACHENT UNE GRANDE IMPORTANCE À LA QUALITÉ DE LEURS SERVICES NE DEVRAIENT AUSSI PAS HÉSITER À SE REMETTRE EN QUESTION.** »

« Avec MyCOPRO, nous avons également créé un environnement convivial où les clients peuvent accéder à leur propre compte COPRO » explique **Ruben Verbeke** : « Dans cet environnement MyCOPRO, MyDocuments sera l'une des nouvelles fonctionnalités. Les clients auront accès à tous leurs rapports d'inspection, certificats, factures, règlements spécifiques, etc. Nous avons récemment investi dans un nouveau logiciel pour intégrer cette fonctionnalité à MyCOPRO, offrant ainsi, à nos clients, une plateforme centralisée et conviviale. Grâce à la numérisation poussée de ces dernières années, la certification n'est plus aujourd'hui une aussi lourde tâche administrative. »

SATISFACTION DU CLIENT

Celles et ceux qui attachent une grande importance à la qualité de leurs services ne devraient aussi pas hésiter à se remettre en question. C'est ce qu'a fait COPRO en 2023 en prenant l'initiative de lancer une enquête de satisfaction auprès de ses clients. « Les résultats nous ont appris que nous faisons bien notre travail, mais qu'il y avait bien sûr aussi des points à améliorer », explique **Dirk Van Loo**, CEO de COPRO. « Notre priorité est d'agir en conséquence et de répondre aux commentaires de nos clients. Nous y travaillons en permanence et continuerons à le faire en 2024. Dans cette optique, nous renforçons nos équipes afin de maintenir et d'améliorer notre niveau de service. Les résultats ont également été ventilés par unité, afin que chaque département puisse se concentrer sur les retours spécifiques qui les concernent. L'enquête a permis de dégager des éléments très concrets. Ceux-ci sont actuellement discutés avec les représentants du secteur. »

04

SERVICES

SENSIBILISATION

COPRO est très actif sur divers fronts, avec de nouveaux certificats de produits et d'exécution, des innovations numériques, le label "Construction à biodiversité positive", et des initiatives durables. Informer et surtout sensibiliser les clients est donc essentiel. Cela implique une communication à travers les canaux de COPRO, tels que ses sites internet, ainsi que sa participation à des groupes de travail et à divers projets. « De cette manière, nous maintenons une connexion directe avec les gouvernements, les autorités locales, les producteurs, les entrepreneurs afin qu'ils puissent rester parfaitement informés », explique **Kim De Jonghe**, Sustainability manager. « Du point de vue des entrepreneurs, nous

travaillons également sur une plateforme commune afin d'intégrer pleinement la durabilité dans la construction et l'infrastructure afin de susciter l'adhésion. Auprès de l'OVAM, nous faisons partie d'un groupe de travail dans le cadre de la certification des agrégats secondaires et nous contribuons également au développement du BENOR vert. »

40 ANS DE COPRO ET NOUVEAUX BUREAUX

Bien entendu, nos partenaires externes et nos clients ne sont pas les seuls à bénéficier de nos services ; nous accordons également beaucoup d'attention au bien-être de nos propres collaborateurs. **Dirk Van Loo** : « Les nouvelles pratiques de travail sont en place chez nous depuis un certain temps déjà, avec des postes de travail flexibles. Cela favorise les échanges entre nous et améliore notre efficacité. Après une année de test, nous avons adapté cette approche et entrepris un réaménagement intérieur. Nous avons opté pour un réaménagement complet, avec un budget spécifiquement alloué à cette fin. Nous avons également adopté une approche circulaire, en réutilisant du mobilier de bureau de haute qualité plutôt que d'acheter du neuf. C'est un excellent exemple de l'engagement durable de notre personnel.»

En outre, l'année 2024 marque un anniversaire important pour COPRO, et nous comptons bien le célébrer.. « Nous prévoyons d'organiser une grande fête à l'occasion de laquelle nos partenaires seront conviés. Tout le monde ne connaît pas les visages qui se cachent derrière COPRO. Nous voulons saisir cette occasion pour nous mettre en avant et montrer notre accessibilité à toutes les parties avec lesquelles nous travaillons et interagissons. Nous allons fêter cela comme il se doit », conclut **Ruben Verbeke**. ■



RENFORCER LA CONFIANCE EN SOI GRÂCE À UNE FORMATION À L'ASSERTIVITÉ

Depuis novembre 2022, la réalisation d'un inventaire de l'amiante est devenue obligatoire lors de ventes immobilières en Flandre dans le cas de biens construits avant 2001. En tant qu'organisme de certification reconnu, COPRO est chargé d'assurer la qualité des experts et des entreprises qui établissent les attestations d'inventaire de l'amiante. Il s'agit d'une avancée importante vers un environnement plus sain et durable, bien que cela ne soit pas sans susciter de controverses. L'accompagnement et le suivi des experts en amiante prend du temps et les auditeurs de COPRO se heurtent parfois à un manque de compréhension de leur part. Afin de renforcer la communication et de rendre le retour d'information plus fluide, nous avons donc proposé à nos auditeurs en amiante une formation à l'assertivité.

Régulièrement, nos auditeurs sont confrontés à des agressions verbales, tant en face à face qu'au téléphone. Ce constat est particulièrement vrai pour les auditeurs en charge du contrôle des experts en amiante. « Tant pour nous que pour les experts en amiante que nous auditons, il s'agit d'une situation nouvelle », affirme **Dries Cole**, Certification manager pour l'attestation de l'inventaire de l'amiante. « D'une part, nous sommes confrontés pour la première fois à la réalité de la certification de personnes ; d'autre part, ces experts en amiante n'ont pas l'habitude d'être audités ou de travailler sous certification. Les erreurs éventuelles sont relevées et communiquées par nos soins, ce qui peut entraîner des tensions, du ressentiment et des discussions. Toutefois, il est important de souligner qu'il existe également beaucoup d'experts en amiante qui accueillent favorablement nos retours et sont très ouverts aux pistes d'améliorations proposées. »

UNE ÉQUIPE SOLIDE

En peu de temps, le nombre d'inventaires relatifs à l'amiante a explosé, de sorte que COPRO a

rapidement renforcé son équipe. **Dries Cole** : « En l'espace de dix-huit mois, nous sommes passés de 2 auditeurs à une équipe de 12 personnes, disposant de l'expertise nécessaire. Au sein de l'équipe, nous recevons régulièrement des signalements au sujet d'experts en amiante faisant preuve d'agressivité verbale, ce qui conduit naturellement à une situation malsaine et à une atmosphère de travail peu agréable. »

FORMATION EFFICACE ET PERSONNALISÉE

Nos collaborateurs bénéficient déjà d'une formation de base sur la satisfaction du client, au cours de laquelle ils apprennent à dissiper les frustrations éventuelles que pourraient ressentir le client. **Dries Cole** : « Nous allons maintenant plus loin en organisant une formation personnalisée sur l'assertivité, à laquelle toute l'équipe en charge de l'amiante a participé. En nous basant, sur les cas rencontrés sur le terrain, un certain nombre de points d'action sur lesquels nos auditeurs pourront s'appuyer ont pu être identifiés. Il est important que nos collaborateurs se sentent à l'aise dans leur travail. Bien entendu, nous sommes également conscients qu'il s'agit d'un nouveau système. Dans les années à venir, nous anticipons une augmentation du soutien à l'inventaire de l'amiante, en attendant, il est essentiel pour notre organisation d'accompagner nos collaborateurs dès le début. » ■

SERVICES

CASE

05



**NOS
COLLA
BORA
TEURS**





SERVICES GÉNÉRAUX

UNITÉ GRANULATS

UNITÉ BÉTON

UNITÉ ÉQUIPEMENT ROUTIER

UNITÉ PRODUITS BITUMINEUX ET APPARENTÉS

UNITÉ INVENTAIRE DE L'AMIANTE



05

« Mesurer, c'est savoir : ce que l'on mesure soi-même, on le connaît d'autant mieux. »



JOHNY DE NUTTE

COPRO FAIT SES ADIEUX À MONSIEUR DE NUTTE, QU TOUT SIMPLEMENT À « JOHNY »

Ce printemps, **Johnny De Nutte** a pris sa retraite après une riche carrière dans la construction et la certification. Pendant 34 ans, il a contribué au développement de COPRO. Ses collègues peuvent d'ailleurs toujours compter sur lui en coulisses. Revenons ensemble sur le parcours personnel de Johnny De Nutte. Il fut très varié, marqué par la recherche de la qualité, par des collaborations chaleureuses et par un esprit d'innovation.

Quel regard portez-vous sur votre carrière chez COPRO ?

Des intérêts divers et un désir d'explorer de nouveaux sujets : c'est dans mon caractère. Je considère donc ma carrière chez COPRO comme une riche interaction : COPRO m'a offert des opportunités, je les ai saisies et j'en ai fait quelque chose. Cela m'a valu un parcours très varié qui m'a permis de faire la différence en tant que pionnier. Il suffit de penser à la certification des granulats recyclés et secondaires, aux mélanges traités aux liants hydrauliques et aux débuts du béton routier.

J'ai également pu établir une bonne coopération dans différents domaines avec des fédérations professionnelles et des

organismes de certification. La coopération au sein de COPRO a également toujours été primordiale. Le plus beau compliment que j'ai jamais reçu m'a été adressé par un ancien collègue : « La meilleure chose qui me soit arrivée au cours de ma carrière est d'avoir pu travailler avec Johnny. » Pour moi, cette phrase dit tout. En tant qu'Unit manager, j'étais le responsable de mon équipe, mais chaque équipier était autorisé à gagner sa course. Pour moi, travailler ensemble signifie donner des opportunités aux gens en toute confiance, délivrer un travail de qualité au sein d'un environnement harmonieux où se mêlent connaissances, excellence et considération pour autrui. Le sentiment d'avoir pu stimuler et

accompagner la progression des autres me touche profondément.

Quelle a été l'évolution la plus importante pour vous dans le secteur de la construction routière et de la certification ?

J'ai encore commencé à l'époque où la certification n'existait pas, celle où l'on échantillonnait et testait les produits livrés sur le chantier même. Peu à peu, j'ai vu beaucoup de choses changer. J'ai constaté la plus forte évolution dans deux domaines, à savoir l'utilisation de matériaux de recyclage et le suivi de leur impact environnemental.

Le recyclage consiste à transformer des déchets en de nouveaux matériaux de construction. Exemple : les débris de construction et de démolition sont broyés, tamisés et nettoyés pour produire des granulats utilisés dans les fondations des routes, mais aussi comme matière première dans le béton, par exemple. Au début de ma carrière, le recyclage était pratiquement inexistant. Seuls des produits primaires et naturels étaient alors utilisés. À partir des années 1990, j'ai observé un important changement à cet égard. La certification y a certainement contribué de manière significative. Je suis donc heureux de constater aujourd'hui que le recyclage est

devenu une évidence et que l'on s'oriente de plus en plus vers une utilisation circulaire des matériaux.

Outre la certification de la qualité technique, j'ai également vu la législation environnementale relative aux matériaux recyclés se développer progressivement. La protection de l'environnement est extrêmement importante pour l'avenir de notre société. La certification est un outil efficace dans le cadre de l'application de la législation environnementale. Espérons que le système d'assurance de la qualité pour la qualité environnementale des matières premières, imposé dans le Règlement unitaire des matériaux de construction en Flandre, soit défini par Décret ministériel prochainement. Ce document fournit aux producteurs des indications fiables pour commercialiser les produits de construction conformément à la législation. Il s'agit, entre autres, de granulats obtenus par traitement ou nettoyage de déchets (scories ou mâchefers provenant des processus d'incinération des déchets, sables de fonderie, ballast de chemin de fer, béton cellulaire, etc.) ou de sous-produits (scories ou mâchefers provenant de l'industrie ferreuse ou de l'industrie non ferreuse, etc.) Cette certification renforce certainement aussi la confiance des clients dans ces produits.

Le niveau de la qualité a été progressivement relevé et je suis fier d'y avoir participé.

Quels conseils donneriez-vous à la nouvelle génération de collaborateurs chez COPRO ?

J'ai toujours insisté sur l'importance pour mes collègues de

maîtriser parfaitement la qualité technique et environnementale des produits certifiés sous leur supervision. Nous avons également toujours consacré une attention particulière aux applications de ces produits. Continuez sur cette voie, connaissez les propriétés de votre produit et sachez comment votre produit est utilisé dans les applications. Continuez à en apprendre de plus en plus sur l'impact environnemental et la durabilité de votre produit et de son application.

Un bon conseil d'un vétéran expérimenté dans le domaine : ayez l'esprit ouvert dans votre travail, dans le secteur, et optez toujours pour la garantie de qualité la plus élevée. Regardez au-delà de la procédure de contrôle et assurez-vous que vous vous appropriez vos produits, que vous vous positionnez en tant qu'expert. Bien sûr, cela demande un certain effort, mais cela fera toute la différence pour votre image en tant qu'inspecteur et pour COPRO en tant qu'organisme de certification.

Qu'est-ce qui vous empêche de dormir la nuit ?

Je réfléchis régulièrement au sens qu'il faut donner à la durabilité. C'est un terme très en vogue de nos jours. Cependant, il est essentiel de réfléchir à sa mise en œuvre, tant sur le papier et que dans la pratique. Il est primordial de prendre en compte les aspects économiques, sociaux et environnementaux, tant dans le présent que pour l'avenir. À mon avis, ces trois maillons sont inextricablement liés et le défi majeur réside dans la concrétisation de cette interconnexion.

Développer l'utilisation de matériaux circulaires et introduire de nouveaux processus de production qui réduisent l'impact sur l'environnement et le climat, semble être une solution idéale. Mais qu'en est-il si cela se traduit par la mise sur le marché de produits ayant une durée de vie plus courte ? Dans ce cas, sur le plan environnemental, cette initiative serait vaine. De plus, les générations futures n'en bénéficieraient pas, l'aspect social serait complètement perdu. Parce qu'ils finiront par payer le prix des déchets qui aujourd'hui entrent dans la fabrication des produits.

L'outil TOTEM développe actuellement une initiative visant à calculer et à optimiser l'impact environnemental global des bâtiments dès la phase de conception en tenant compte de la circularité des matériaux. Cette démarche s'étend également au secteur des infrastructures. COPRO peut jouer un rôle de pionnier dans ce domaine, en sensibilisant les différents acteurs du processus de construction, des producteurs aux entrepreneurs, en passant par les maîtres d'ouvrage ainsi que les villes et communes.

Pour clôturer, quelle est votre devise personnelle ?

Mesurer, c'est savoir : ce que l'on mesure soi-même, on le connaît d'autant mieux. ■

Johny, merci pour vos années d'engagement et de dévouement. Nous vous souhaitons sincèrement le meilleur pour l'avenir.

2024

COPRO
TEAM



IMPARTIAL

COMPÉTENT

INTÈGRE

CONTRIBUER DE MANIÈRE DÉTERMINÉE À UN ENVIRONNEMENT SÛR, DE QUALITÉ ET DURABLE

NOUS SOMMES RECONNUS EN TANT QUE PARTENAIRE FIABLE DES INSTITUTIONS PUBLIQUES, DES ENTREPRENEURS ET D'IMPORTANTES DONNEURS D'ORDRE.

Depuis 40 ans, nous sommes présents dans le secteur des travaux routiers et de la construction en général en Belgique, mais aussi parfois à l'international quand des opportunités se présentent. La mission de nos équipes n'est pas sans ambition : œuvrer pour un environnement sûr et durable. Cette ambition est partagée par chacun de nos collaborateurs, tous désireux d'acquérir une expertise solide et de progresser dans la même direction.



DIRK VAN LOO
CEO
dirk.vanloo@copro.eu



RUBEN VERBEKE
Support Manager
ruben.verbeke@copro.eu
+32 497 43 86 59



RITA BURTON
Management Assistant
rita.burton@copro.eu
+32 471 98 20 93



BERNARD CORNET
Business Development Bruxelles /
Wallonie
bernard.cornet@copro.eu
+32 499 07 82 44



CARINE WALSCHAERT
Administrative Officer
carine.walschaert@copro.eu
+32 491 61 24 74



BARBARA D'HONDT
Communication Manager
barbara.dhondt@copro.eu
+32 472 22 39 01



GAËTAN PLUYM
Safety Manager
gaetan.pluym@copro.eu
+32 473 63 66 69



KRISTIEN DE MEERLEER
Finance Manager
kristien.demeerleer@copro.eu
+32 479 83 07 23



RENÉE DECLERCK
Quality Manager
renee.declerck@copro.eu
+32 478 54 89 58



KATRIJN VAN OVERSTRAETEN
Administrative Assistant
katrijn.vanoverstraeten@copro.eu
+32 474 51 05 09



BART MISEUR
ICT- Manager
bart.miseur@copro.eu
+32 490 44 86 12



CHANTELLE VERMAAK
HR Manager
chantelle.vermaak@copro.eu
+32 472 46 01 85



GREGORY BERGHMANS
ICT- Officer
gregory.berghmans@copro.eu
+32 470 22 31 03



PAUL BAUWERAERTS
Technical Advisor
paul.bauweraerts@copro.eu
+32 472 22 05 40

UNIT GRANULATS

**PIETER KEPPENS**

Unit Manager
pieter.keppens@copro.eu
+32 472 20 06 13

**CAMILO MACIAS ROJAS**

Certification Manager centres de tri et
Inspector granulats recyclés
camilo.macias@copro.eu
+32 488 99 15 45

**DORIEN DESMET**

Certification Manager granulats traités
physico-chimiquement et Granulats (CE);
Inspection Manager enrochements pour
travaux hydrauliques
dorien.desmet@copro.eu
+32 494 52 67 91

**CHRISTOPHE BUELENS**

Inspector granulats recyclés
christophe.buelens@copro.eu
+32 476 98 84 61

**KIM DE JONGHE**

Certification Manager fillers et granulats
secondaires; Inspector granulats traités
physico-chimiquement
kim.dejonghe@copro.eu
+32 470 22 13 33

**ROBIN STOCKMAN**

Inspector granulats recyclés et
granulats secondaires; Auditor End of
Waste Wallonie
robin.stockman@copro.eu
+32 472 22 09 06

**STÉPHANE BAGUET**

Inspection Manager granulats naturels
et Certification Manager End of Waste
Wallonie
stephane.baguet@copro.eu
+32 476 47 31 25

**ROBRECHT VAN DRIEL**

Inspector granulats recyclés
robrecht.vandriel@copro.eu
+32 496 26 05 96

**DRIES LAMBRECHTS**

Certification Manager granulats pour
plantations et Inspector granulats
recyclés
dries.lambrechts@copro.eu
+32 493 53 30 15

**AURÉLIEN BERNARD**

Inspector granulats naturels et auditor
End of Waste Wallonie
aurelien.bernard@copro.eu
+32 472 22 01 20

**KASPER CORSTJENS**

Inspector granulats recyclés et
centres de tri
kasper.corstjens@copro.eu
+32 472 22 65 23

**MICHAËL VAN SCHELVERGEM**

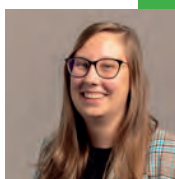
Certification Manager granulats
recyclés
michael.vanschelvergem@copro.eu
+32 496 26 05 97



TOBY VERDIN
Inspector granulats recyclés
toby.verdin@copro.eu
+32 492 59 14 17



ERWIN COEN
Inspector granulats recyclés
erwin.coen@copro.eu
+32 474 81 04 67



SHIARA UYTTERSROT
Inspector granulats recyclés
shiara.uyttersprot@copro.eu
+32 478 69 26 96

UNIT BÉTON

**PIETER KEPPENS**

Unit Manager
pieter.keppens@copro.eu
+32 472 20 06 13

**KOEN JORDENS**

Inspector produits préfabriqués en
béton
koen.jordens@copro.eu
+32 476 99 18 75

**RENÉE DECLERCK**

Inspection Manager produits
préfabriqués en béton
renee.declerck@copro.eu
+32 478 54 89 58

**CHRISTOPHE BUELENS**

Inspector mélanges traités aux liants
hydrauliques
christophe.buelens@copro.eu
+32 476 98 84 61

**LUC VERBUSTEL**

Inspection Manager béton prêt à
l'emploi; Certification Manager béton
routier; Inspector produits en béton
préfabriqués
luc.verbustel@copro.eu
+32 474 50 27 40

**KASPER CORSTJENS**

Inspector mélanges traités aux liants
hydrauliques
kasper.corstjens@copro.eu
+32 472 22 65 23

**TOBY VERDIN**

Certification Manager mélanges traités
aux liants hydrauliques
toby.verdin@copro.eu
+32 492 59 14 17

**NIELS VANPETEGHEM**

Inspector béton
niels.vanpeteghem@copro.eu
+32 472 49 00 68

**JOHAN MONDELAERS**

Certification Manager produits en béton
de soufre; Inspector béton
johan.mondelaers@copro.eu
+32 471 98 06 55

**GAËTAN PLUYM**

Inspector béton
gaetan.pluym@copro.eu
+32 473 63 66 69

UNIT ÉQUIPEMENT ROUTIER



DIRK LACAEYSE
Unit Manager
dirk.lacaeyse@copro.eu
+32 495 25 52 48



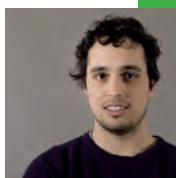
TOBY VERDIN
Inspector dalles à gazon/gravier en matière synthétique et produits en élastomère
toby.verdin@copro.eu
+32 492 59 14 17



KRIS VANDENNEUCKER
Certification Manager produits de voirie en métal et pierre naturelle, géosynthétiques; Inspector gabions et treillis d'armature
kris.vandenneucker@copro.eu
+32 478 31 07 64



AURÉLIEN BERNARD
Auditor échelle de performance CO₂
aurelien.bernard@copro.eu
+32 472 22 01 20



TOM DE SAEDELEER
Certification Manager gabions et treillis d'armature, échelles pour chambres de visite et Inspector dispositifs routier
tom.desaeleer@copro.eu
+32 471 98 11 87



KIM VANDENHOEKE
Certification Manager dispositifs de retenue routier
kim.vandenhoeke@copro.eu
+32 479 85 33 83



KOEN VAN DAELE
Certification Manager marquage routier, tuyaux en grès, accessoires et assemblages, produits en élastomère
koen.vandaele@copro.eu
+32 478 31 07 71



KIM DE JONGHE
Coordinateur dispositifs écologiques, Certification Manager NTMB et échelle de performance CO₂
kim.dejonghe@copro.eu
+32 470 22 13 33



GAËTAN PLUYM
Certification Manager revêtements en matière synthétique pour regards et chambres de visite
gaetan.pluym@copro.eu
+32 473 63 66 69



ANDIE DEDONCKER
Certification Manager dispositifs souterrains d'infiltration et dalles à gazon/gravier en matière synthétique
andie.dedoncker@copro.eu
+32 496 12 92 98



CAMILO MACIAS ROJAS
Inspector équipement routier
camilo.macias@copro.eu
+32 488 99 15 45



KARL FONTEYNE
Business Developer dispositifs écologiques
karl.fonteyne@copro.eu
+32 472 26 01 34



FULCRANE DE BRUYN
Certification Manager marquage routier sections expérimentales et contrôle renforcé de la production de marquage routier; Inspector marquage routier
fulcrane.debruyne@copro.eu
+32 472 10 24 32



ROBIN STOCKMAN
Auditor échelle de performance CO₂
robin.stockman@copro.eu
+32 472 22 09 06

UNIT PRODUITS BITUMINEUX ET APPARENTÉS



DIRK LACAEYSE
Unit Manager
dirk.lacaeyse@copro.eu
+32 495 25 52 48



ANDIE CROMBEZ
Inspector produits bitumineux et
apparentés
andi.crombez@copro.eu
+32 496 52 20 50



KAREN RUBBRECHT
Certification Manager enrobés
bitumineux; Inspector produits
bitumineux et apparentés
karen.rubbrecht@copro.eu
+32 490 64 76 29



ERIK ANSINGH
Inspector produits bitumineux et
apparentés
erik.ansingh@copro.eu
+32 477 99 44 54



JORDY VAN DAM
Certification Manager mélanges
bitumineux et évacuation des enrobés
goudronneux; Inspector produits
bitumineux et apparentés
jordy.vandam@copro.eu
+32 493 25 58 76



XAVIER SEVENANTS
Inspector produits bitumineux et
apparentés
xavier.sevenants@copro.eu
+32 495 24 73 57



KOEN VAN DAELE
Auditor Mélanges bitumineux
koen.vandaele@copro.eu
+32 478 31 07 71



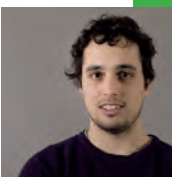
CÉDRIC VAN SANTEN
Inspector produits bitumineux et
apparentés
cedric.vansanten@copro.eu
+32 472 02 05 07



ANDIE DEDONCKER
Certification Manager inhibiteurs
d'écoulement, asphalte coulé, enrobé à
froid, produits et bandes de scellement,
traitements superficiels; Inspector
produits bitumineux et apparentés
andie.dedoncker@copro.eu
+32 496 12 92 98



FULCRANE DE BRUYN
Inspector produits bitumineux et
apparentés
fulcrane.debruyne@copro.eu
+32 472 10 24 32



TOM DE SAELEER
Certification Manager
liants
tom.desaeleer@copro.eu
+32 471 98 11 87

UNIT INVENTAIRE DE L'AMIANTE



PIETER KEPPENS
Unit Manager inventaire amiante
pieter.keppens@copro.eu
+32 472 20 06 13



ASTRID VANBIERVLIT
Auditor inventaire amiante
astrid.vanbiervliet@copro.eu
+32 474 16 02 50



DRIES COLE
Certification Manager inventaire
amiante
dries.cole@copro.eu
+32 472 21 07 20



KATRIEN HUIBERS
Auditor inventaire amiante
katrien.huibers@copro.eu
+32 472 53 05 72



LISA DHAMERS
Auditor inventaire amiante
lisa.dhamers@copro.eu
+32 472 65 00 59



RONNY SUETENS
Auditor inventaire amiante
ronny.suetens@copro.eu
+32 479 50 06 98



BART D'HOLLANDER
Auditor inventaire amiante
bart.dhollander@copro.eu
+32 472 30 09 64



MAARTEN TRAEN
Auditor inventaire amiante
maarten.traen@copro.eu
+32 473 87 03 56



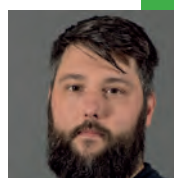
BRENT LOOYMANS
Auditor inventaire amiante
brent.looymans@copro.eu
+32 476 84 04 76



CAMILO MACIAS ROJAS
Auditor inventaire amiante
camilo.macias@copro.eu
+32 488 99 15 45



HANS VANHECKE
Auditor inventaire amiante
hans.vanhecke@copro.eu
+32 472 45 02 49



KOEN JORDENS
Auditor inventaire amiante
koen.jordens@copro.eu
+32 476 99 18 75



CINDY RAEMDONCK
Technical Officer inventaire amiante
cindy.raemdonck@copro.eu
+32 477 85 36 52



KASPER CORSTJENS
Auditor inventaire amiante
kasper.corstjens@copro.eu
+32 472 22 65 23

**CONTRÔLE ET
IMPARTIALITÉ**

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2023

DANS CETTE PUBLICATION, NOUS PARTAGEONS NOTRE VISION TOURNÉE VERS L'AVENIR EN MATIÈRE DE QUALITÉ ET DE DURABILITÉ.

Chaque jour, les équipes de COPRO concrétisent cette vision par des actions sur le terrain.



Nous surveillons, certifions, analysons et auditons pour garantir que tous les produits et ouvrages de construction répondent aux normes les plus strictes en matière de qualité, de santé et de sécurité.

En misant sur des produits et des systèmes de haute qualité, nous contribuons collectivement à aboutir à un résultat final durable tout en minimisant au maximum son incidence sur l'environnement.

En scannant les codes QR vous pourrez découvrir en ligne un aperçu des tâches que nous avons accomplies en 2023.

CERTIFICATION



CERTIFICATION DE PRODUITS

Un producteur ou fournisseur qui assure la conformité de son produit grâce à un autocontrôle fiable et traçable se voit décerner un certificat. Grâce à son programme de certification de produits, COPRO certifie plus de 10 000 types de produits différents provenant de près de 1 000 unités de production.



CERTIFICATION D'EXÉCUTION

Un produit de qualité constitue la première étape vers un résultat final satisfaisant. Toutefois, cela ne suffit pas : une exécution impeccable est également indispensable à la réussite d'un projet. COPRO confirme la confiance dans la conformité de l'exécution d'un projet à travers la certification d'exécution.



CERTIFICATION DU SYSTÈME DE GESTION

Un certificat de système de gestion atteste de la capacité d'une entreprise à gérer de manière systématique et à améliorer continuellement sa performance et sa maîtrise des risques par rapport à des objectifs prédéfinis.



CERTIFICATION DES PERSONNES

En tant qu'organisme de certification pour les experts en amiante, COPRO atteste par la certification des personnes que l'expert possède les connaissances nécessaires relatives aux applications de l'amiante, à leur utilisation et à la législation qui l'accompagne, et ce après avoir suivi une formation obligatoire.

INSPECTION



INSPECTIONS

Les inspections consistent en des contrôles effectués par des inspecteurs – éventuellement mandatés par un autre organisme de certification – chez un fournisseur, un entrepreneur ou sur un chantier. COPRO réalise ces inspections sur certains produits et pour certains types d'exécutions en complément de sa propre gamme de produits.



CONTRÔLES RENFORCÉS DE LA PRODUCTION

Les maîtres d'ouvrages exigent, certainement pour des chantiers importants, des objectifs élevés en termes de qualité de la part de tous leurs partenaires. Le projet, les prescriptions, les produits utilisés, la mise en œuvre, la maintenance, etc. sont tous des paramètres importants qui participent à l'obtention d'un résultat final de qualité. Voilà pourquoi COPRO réalise, à la demande du maître d'ouvrage, un contrôle renforcé spécifique de la production.



RÉCEPTIONS PAR LOT

COPRO effectue des réceptions par lot pour différents produits de construction et ce pour le compte tant de l'utilisateur que du producteur. Un produit réceptionné par lot est reconnaissable par l'attestation de conformité et l'identification du produit (par le numéro de lot et le marquage au logo de COPRO).



COPRO met l'accent sur la qualité, la durabilité, la circularité, le service et la sécurité.

Chaque jour, nos inspecteurs examinent des produits de construction destinés à des travaux d'infrastructure et nos auditeurs se rendent sur le terrain pour certifier des experts en amiante.

Qu'il s'agisse de trottoirs, de ponts, de bâtiments ou d'ouvrages, nous nous assurons que chacun puisse les utiliser en toute sécurité. Cet engagement envers nos clients et la société dans son ensemble perdure depuis déjà 40 ans.



asbl COPRO

Z.1 Researchpark, Kranenberg 190
BE-1731 Zellik (Asse)
BE 0424.377.275 - RPM Bruxelles
info@copro.eu - www.copro.eu